

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 février 2010  
(convocation du 8 février 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00	M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard	M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25	M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10	M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Adaptation ponctuelle du fonctionnement de la direction de la Communication :  
création d'un bureau d'intervention graphique - Décision - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de s'adapter aux besoins de la Communauté Urbaine de Bordeaux et en vue d'un service à l'efficacité maximale, la direction de la communication doit évoluer.

Notre administration fait actuellement appel à un prestataire extérieur afin de réaliser le travail graphique de l'ensemble de nos supports. Or cette solution ne permet pas d'être en phase avec l'impulsion que nous souhaitons donner à notre communication.

En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux travaille à l'élaboration de plusieurs grands projets (Vélo Libre Service, pont Bacalan-Bastide, pont Jean-Jacques Bosc...) en même temps. L'indispensable communication induite par ces projets exige une réactivité grandissante dans l'élaboration des outils graphiques correspondants. Or un prestataire extérieur ne peut pas toujours répondre au mieux à ce besoin, et en particulier il ne permet pas de s'attacher les services de « créatifs » choisis pour leurs compétences propres.

Aussi, il est proposé de créer un bureau d'intervention graphique au sein de notre administration, qui pourra se composer de la manière suivante :

- un directeur artistique par transformation d'un poste de chargé de mission
- deux graphistes par création de poste.

Cela nous donnera une réactivité bien supérieure, avec un degré de satisfaction incomparable pour le président, les élus et les services.

Par ailleurs, l'impact financier de cette mesure sera compensé par l'économie réalisée sur le marché global de communication, pour ce type de prestations.

Il est à noter que cette transformation et ces créations ont été soumises à l'avis des membres du Comité Technique Paritaire du 5 février 2010.

Compte tenu de la technicité de ces postes, et notamment de la dimension créative nécessaire afin de mener à bien les projets envisagés, des capacités requises en matière de proposition de créations originales, de conception et de réalisation des supports de communication papier et multimédia, et dans la mesure où au terme des publicités, la

Communauté Urbaine n'aura pas été destinataire de candidature de fonctionnaire correspondant au profil recherché, le recrutement d'agents contractuels pourrait être envisagé, au titre de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération n° 2006/0828 du 24 novembre 2006, relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération de ces agents serait fixée de la façon suivante :

- Directeur artistique : en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs, ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 769,28 € (premier échelon d'ingénieur territorial) et 83 087,28 € (dernier échelon d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

- Graphiste : en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 391,44 € (premier échelon d'attaché) et 55 056,36 € (dernier échelon de directeur).

Ces rémunérations seraient indexées sur la revalorisation des traitements de la Fonction Publique Territoriale auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083,96 € au titre des primes semestrielles.

Les dépenses nécessaires à ces recrutements seraient alors prélevées au chapitre 012, article 64131, soit un montant annuel maximum de 278 009 € en année pleine, charges comprises.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- décider de la création d'un bureau d'intervention graphique au sein de la direction de la Communication
- autoriser les dispositions ci-dessus définies.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 MARS 2010**

**PUBLIÉ LE : 12 MARS 2010**

M. BERNARD SEUROT